

**PRÉPARATION AU CONCOURS D'ACCÈS  
À L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE  
(ENM)  
ET À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX CENTRES  
RÉGIONAUX DE FORMATION  
À LA PROFESSION D'AVOCAT (CRFPA)**  
**En convention avec l'Institut d'études judiciaires « Jean Domat »  
de l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)**

➤ **RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE**

Professeur François-Xavier  
LUCAS, directeur de l'IEJ de  
l'Université de Paris 1

Maître Pascal GOURDON,  
responsable de l'antenne  
de l'IEJ en Polynésie  
française

Intervenant :  
Valérie SIGAUD  
Attachée d'administration  
territoriale

➤ **CALENDRIER**

À partir du mois  
de novembre de l'année N-  
1 de l'examen ou du  
concours.

Ouverture sous condition  
d'un effectif minimum de  
10 personnes

➤ **LIEU DE  
FORMATION**

Campus d'Outumaoro  
Université de la  
Polynésie française

OBJECTIFS

ACCOMPAGNER LES CANDIDATS DANS LEUR TRAVAIL PERSONNEL DE PRÉPARATION, EN LEUR PROPOSANT DES SÉANCES D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES, UN PERFECTIONNEMENT MÉTHODOLOGIQUE ET UN ENTRAINEMENT RÉGULIER SOUS FORME DE GALOP D'ESSAI.

Condition d'accès

Être titulaire au minimum d'un master 1 (ou d'une maîtrise) en droit ou être inscrit en master 1 durant la préparation (sous condition d'obtention de ce diplôme avant le début des épreuves de l'examen ou du concours).

Public visé

Juristes privatistes ou publicistes de bon niveau, prêts à fournir un important travail personnel.

Organisation pédagogique

Espace pédagogique interactif de l'IEJ de Paris 1.  
Séances d'actualisation des connaissances et de méthodologie en « présentiel » (généralement le soir).  
Galops d'essai (généralement le samedi).

Organisation des épreuves

- Épreuves d'admissibilité (écrits) de l'examen et du concours à Tahiti, en même temps qu'en métropole  
c'est à dire durant la nuit (par exemple de 20 h 30 à 1 h 30 pour ce qui concerne les épreuves de 5 h du « précapa »).
- Épreuves d'admission (oraux) en métropole (Paris pour le « précapa » et Bordeaux pour l'E.N.M.)  
ce qui implique un déplacement vers la métropole, aux frais du candidat.

Aides éventuelles

Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) : Prise en charge des frais de transport pour le passage des épreuves d'admission en métropole.

Fonds paritaire de gestion de la formation professionnelle continue : Financement des actions de formation professionnelle des salariés.

Adresses utiles

[www.ladom.fr/espace-candidat/aides-et-accompagnement](http://www.ladom.fr/espace-candidat/aides-et-accompagnement)  
[www.univ-paris1.fr/ufr/iej/crfpa](http://www.univ-paris1.fr/ufr/iej/crfpa)  
[www.enm.justice.fr](http://www.enm.justice.fr)  
[formation@formationprocontinue.org](mailto:formation@formationprocontinue.org)

Informations complémentaires

Questions d'ordre pédagogique : [pascal.gourdon@upf.pf](mailto:pascal.gourdon@upf.pf)  
Questions d'ordre administratif : [formation-continue@upf.pf](mailto:formation-continue@upf.pf)

**Coût de la formation:** 200 000 F Frais UPF  
plus frais d'inscription à l'IEJ de Paris 1 : 33 415 F CFP (= 280 euros)

**UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

**SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE**

B.P. 6570 – 98702 Faa'a – Tahiti – Polynésie française

Tél. : 40.80.38.77 – Fax : 40.80.39.77

[formation-continue@upf.pf](mailto:formation-continue@upf.pf) – [www.upf.pf](http://www.upf.pf)